

Définition : Les infirmiers(ères) dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers(ères) interviennent dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

Leurs principales missions sont les suivantes :

- Évaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins,
- Concevoir et définir des projets de soins personnalisés,
- Planifier des soins, les prodiguer et les évaluer,
- Mettre en œuvre des traitements.

Le référentiel de compétences définit 10 compétences :

- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier,
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers,
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens,
- Mettre en œuvre des actions à visées diagnostique et thérapeutique,
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs,
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins,
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle,
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques,
- Organiser et coordonner des interventions soignantes,
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

L'infirmier(ère) doit faire preuve :

- de connaissances théoriques solides et actualisées,
- d'aptitudes gestuelles, de dextérité,
- de grandes capacités relationnelles, d'écoute, d'humanité,
- de respect envers la personne soignée, ses proches, ses collègues, les partenaires de soins,...
- de disponibilité et de souci de l'autre (empathie)
- de discrétion, de retenue,
- de rigueur dans tous ses actes, de sérieux, de ponctualité,
- de réflexion,
- de maîtrise de soi dans toute situation,
- d'honnêteté intellectuelle (il est essentiel de savoir reconnaître ses erreurs),
- de capacité à se remettre en question,
- de connaissance de soi et de ses limites,
- de capacités d'adaptation et de travail en équipe,
- de responsabilités.

• **Accès au métier (formation, diplômes:**

- être âgée de dix sept ans au moins au 31 décembre de l'année de sélection
- obtention du baccalauréat
- si AS ou AMP/ au moins 3 ans d'exercice
- diplôme universitaire

Épreuves : écrites et orales, puis 3 années d'études avec des périodes de stage

Quel statut? en secteur public, privé, libéral, sanitaire ou social, (hôpital, en secteur scolaire, en entreprise, médecine du travail , enseignement en IFSI ou IFAS, humanitaire etc...)

Évolution professionnelle : cadre de santé, directeur etc...